

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

---

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 525 Rect.

présenté par

M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,  
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,  
M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau,  
M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 16**

À la deuxième phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« mois »,

insérer le mot :

« renouvelable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conseils municipaux et les conseils communautaires des EPCI concernés par les modifications préconisées par le schéma préfectoral doivent pouvoir bénéficier de suffisamment de temps pour émettre leur avis.